

CENTRE

Axe 11 : Numérique en santé et intelligence artificielle

# Numérique en santé

## Contexte

---

*Sera renseigné ultérieurement*

## Objectifs

---

- Comprendre les enjeux et les stratégies nationales du numérique en santé, et évaluer leur impact sur les pratiques professionnelles
- Sécuriser l'environnement de travail numérique et intégrer les bonnes pratiques de cybersécurité
- Développer son autonomie dans l'utilisation des outils numériques en santé
- Appliquer les principes de la télésanté et de la coordination des soins à distance

## Renseignements complémentaires

---

8 à 12 par groupe

## Programme

---

### Jour 1 : Introduction au numérique en santé et gestion des données

- Feuille de route du numérique en santé et réformes en cours
- Impact des outils numériques sur l'organisation des soins et les parcours patients
- IA en santé : principes, usages et enjeux éthiques
- Protection des données de santé et obligations légales

### Jour 2 : Cybersécurité et risques numériques

- Sensibilisation aux cyberattaques et mesures de protection
- Gestion de l'identité numérique et des accès aux systèmes de santé
- Bonnes pratiques de communication numérique sécurisée

### Jour 3 : Utilisation des outils numériques en santé

- Prise en main des logiciels métiers : Dossier Médical Partagé (DMP), e-prescription, MSSanté
- Évaluation des applications mobiles et objets connectés en santé
- Optimisation de l'organisation du travail grâce aux outils numériques

[https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AZ2\\_BfDZH1gHDEGXQ771](https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AZ2_BfDZH1gHDEGXQ771)

#### **Jour 4 : Prise en charge du patient télésanté et approfondissement** *(classe virtuelle) 7h*

- Cadre légal et éthique de la télésanté
- Démonstration et mise en situation de télésurveillance et téléconsultation
- Coordination des soins et accompagnement des patients à distance

**Exercice**

**2026**

**Code de formation**

**ANF 2023**

**Nature**

**AFN**

**Organisé par**

**Formavenir performances**

**Durée**

**28 heures**